



DEMANDE D'INDEMNISATION DES PERTES DE RÉCOLTE D'ORIGINE CLIMATIQUE PAR LA SOLIDARITÉ NATIONALE — ANNÉE DE RÉCOLTE 2024

Cette procédure constitue une demande au titre de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale, suite à un évènement climatique susceptible d'avoir causé des pertes de récolte d'ampleur exceptionnelle sur vos productions non assurées au titre d'un contrat d'assurance récolte multirisque climatique subventionnable

Articles L361-1, L361-4A et L361-4-2 et D361-44-5 à D361-44-10 du Code rural et de la pêche maritime

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information. Veuillez transmettre l'original à la Direction départementale des territoires (et de la mer) du département dans lequel se situe le siège de votre exploitation et veuillez en conserver un exemplaire.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR				
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ Le cas échéant, N° PACAGE : _ _ _ _ _				
Raison sociale du demandeur :				
Statut juridique de l'exploitation : (Exploitation individuelle, GAEC, EARL, SCEA, SARL, SA, etc.) Pour les GAEC , veuillez préciser le nombres d'associés :				
COORDONNÉES DU DEMANDEUR				
Adresse:				
Code postal : Commune :				
Téléphone : _ _ _ _ et/ou _ _ et/ou _ _ _				
Mél :				
COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE				
Veuillez inscrire ci-après les coordonnées de votre compte bancaire ou joindre un RIB-IBAN				
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _				
_ _ _ _ _ _ _ _				
CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE EXPLOITATION				
Commune principale de localisation de vos pertes (si différente de vos coordonnées) :				
Code postal : _ _ _ Commune :				
Jeunes agriculteurs ou nouveaux installés :				
Si vous êtes jeune agriculteur ou nouvel installé depuis moins de 5 ans indiquez votre date d'installation :				
Date d'installation:/				
Et veuillez joindre votre justificatif d'affiliation à la MSA mentionnant votre date d'installation				

Cerfa N° 53002*01 Date de mise à jour : janvier 2025

LES PRODUCTIONS SINISTRÉES PAR UN ALEA CLIMATIQUE EN 2024 ET PRÉSENTÉES A L'INDEMNISATION										
Nom de la production ayant subi des pertes de récolte en 2024 du fait d'un aléa climatique et présentée à l'indemnisation au titre de l'ISN	Nombre de colonies sur l'exploitation en 2024 En Kg(deux décimales) Quantité récoltée valorisée dans la filière d'origine en 2024 En Kg(deux décimales)	Le cas échéant pour les fruits, Ouantité		Nombre de	La production sinistrée était-elle couverte par un contrat d'assurance en 2024 ?		Autre montant	Le cas échéant,		
		valorisée dans la filière d'origine en 2024 En Kg(deux	déclassée à	Aléa climatique à l'origine des pertes (grêle, gel, sécheresse, excès d'eau, tempête, etc.)	colonies sinistrées par l'aléa climatique	Assurance "monorisque" (Gel et/ou Grêle et/ou tempête) ¹	Assurance récolte multirisques climatiques ²	Le cas échéant, montant d'indemnité d'assurance perçu en 2024	d'indemnités perçues pour la récolte 2024 (dégâts de gibier, autre dispositif d'indemnisation)	Nom et adresse de l'organisation de producteurs auprès de laquelle la production est livrée
Miel				Excès de pluie longue durée du 01 mars au 31 mai 2024		□ oui / □ non	□ oui / □ non	€	€	
Gelée royale						□ oui / □ non	□ oui / □ non	€	€	
Cire						□ oui / □ non	□ oui / □ non	€	€	
Pollen						□ oui / □ non	□ oui / □ non	€	€	

¹ Si votre production est couverte par un contrat d'assurance « monorisque » (gel et/ou grêle et/ou tempête), elle n'est éligible à une indemnisation par l'ISN que pour des aléas climatiques qui ne sont pas déjà couverts par ce contrat.

- 1- Pour l'année 2024, les documents justificatifs* des rendements ou quantités récoltées de l'année 2024 pour chacune des productions sinistrées présentées à l'indemnisation au titre de l'ISN doivent être joints à votre demande.
- 2- Par ailleurs, afin de justifier votre historique de production, vous devez transmettre pour chacune de vos productions sinistrées :
 - 🗆 soit une annexe 1A (attestation comptable de la cohérence de vos rendements historiques) directement complétée et signée par votre comptable ;
 - soit une annexe 1B (déclaration des rendements historiques) complétée par vos soins et qui doit alors être accompagnée des pièces justificatives des rendements ou quantités récoltées* pour votre historique de production.

*Les documents recevables pour justifier de vos rendements ou quantités récoltées sont :

- o Une ou des attestations récapitulatives de livraison aux organismes de collecte et de commercialisation ;
- une attestation comptable ad-hoc;
- o à défaut, tout autre document à valeur probante (carnet de miellée, etc.)

/!\ L'ensemble de ces documents doivent être joints au présent formulaire de demande d'indemnisation. A défaut :

- > Si vous ne fournissez pas les pièces justifiant du rendement ou des quantités récoltées de vos productions sur un historique couvrant *a minima* les 3 années précédant le sinistre, votre référence de rendement sera calculée en utilisant une valeur de rendement par défaut en lieu et place des années pour lesquelles vous n'avez pas fourni de pièce justificative du rendement. Hormis pour le cas des jeunes ou nouveaux installés et pour les années où la production n'était pas sur votre exploitation, cette valeur de rendement par défaut est susceptible d'être fixée à un niveau inférieur au rendement départemental moyen (cf. précisions en annexe 1). Vous êtes ainsi invité à produire les pièces justifiant de vos rendements ou quantités récoltées pour les trois années précédant le sinistre.
- > Si vous ne fournissez pas les pièces justifiant du rendement ou des quantités récoltées pour l'année sinistrée vous ne pourrez prétendre à une indemnisation.

² Si votre production est couverte par un contrat d'assurance multirisques climatiques subventionnable, vous ne pouvez prétendre à l'ISN au titre de la présente procédure. Nous vous invitons à prendre l'attache de votre assureur. **IMPORTANT**:

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Conditions	Pièces jointes
Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	Obligatoire	
Pièces justificatives du rendement ou des quantités récoltées de l'année sinistrée pour chaque culture présentée à l'indemnisation	Obligatoire : pièces à fournir pour chaque production sinistrée	
	Obligatoire pour chaque production sinistrée, fournir :	
<u>Pour chaque</u> production sinistrée : déclaration de l'historique de rendement en annexe 1A ou 1B (une annexe 1A ou 1B par	- soit une annexe 1A remplie et signée par votre comptable attestant de vos rendements historiques	
production présentée à l'indemnisation)	 soit une annexe 1B complétée et signée par vos soins et qui doit alors être accompagnée des pièces justificatives de vos rendements historiques 	
En accompagnement de chaque annexe 1B: pièces justificatives des rendements (ou quantités récoltées) historiques annuels pour les trois ou les cinq années précédant l'année du sinistre pour chaque production sinistrée	Obligatoire : pièces à fournir pour chaque production sinistrée en accompagnement de l'annexe 1B	
Relevé d'identité bancaire	Obligatoire en cas de changement des coordonnées bancaires connues de la DDT(M) et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du présent formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire »	
Pour les nouveaux installés ou jeunes agriculteurs : attestation d'affiliation MSA mentionnant la date d'installation	Obligatoire si jeune agriculteur ou nouvel installé depuis moins de 5 ans	

SIGNA	UREEL	ENGAG	EMENIS

Je	soussigné	(nom e	t prénoi	m):
		(·,

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.
- ♦ Je demande à bénéficier d'une indemnisation fondée sur la solidarité nationale.
- Je joins à ma déclaration les documents justifiant du rendement de l'année sinistrée ainsi que des rendements des 3 dernières années précédant l'année du sinistre où la culture était en production ou non exploitée (le cas échéant sur les 5 années précédant le sinistre).
- ◆ Je m'engage à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années.
- Je m'engage à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place.
- Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur, dont l'interdiction du bénéfice de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale pour une durée maximale de deux ans.

Fait le _ / _ _	Signature

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION						
SINISTRE :	DATE DE RÉCEPTION : _ _ / _ _ / _ _					